

mais enfin, comment je fais pour PARTIR EN TOUTE SÉCURITÉ?

Dans une voiture, on parle de kit de sécurité pour désigner la tripléte gilet-triangle-éthylotest. Ce sont des équipements obligatoires. Mais vous pouvez, par précaution, allonger cette liste avant de partir en vacances.

MON KIT OBLIGATOIRE



• Le gilet de haute visibilité, vêtement de sécurité rétro réfléchissant. Il est accessible facilement depuis mon siège conducteur.



• Le triangle de signalisation

PAS OBLIGATOIRES, MAIS POSSIBLEMENT UTILES...



• Une roue de secours en état et les outils pour changer une roue



• Une raclette à pare-brise



• Un bidon d'huile, liquide de refroidissement, produit à vitres



• Un constat amiable



• L'appli MAIF sur mon téléphone avec le e-constat



• Une lampe de poche



• Des couvertures de survie



• Une trousse de premiers secours, dont vous aurez vérifié les dates de péremption



• Un extincteur



• Un éthylotest. Plus obligatoire en France depuis le 22 mai, il peut cependant s'avérer utile



• Des bouteilles d'eau et quelques denrées pouvant se conserver



• Des gilets de haute visibilité pour mes passagers

À L'ÉTRANGER

• Je vérifie l'étendue géographique de mon contrat d'assurance (dans le document Conditions générales, disponible dans mon espace personnel, sur maif.fr).

• Je sais qu'une assurance tous risques est une meilleure protection*.



• Je vérifie les obligations nationales bit.ly/MonKit.

Par exemple :

- En Espagne, la roue de secours est obligatoire et il faut deux triangles de signalisation.
- En Grèce, une trousse de premiers secours et un extincteur sont obligatoires.
- En Estonie, il faudra aussi une cale pour roue !

* À l'étranger, vous avez plus de risques d'être victime d'un accident dont serait responsable un conducteur assuré auprès d'une compagnie non signataire de la convention Irsa (convention signée par la majorité des assureurs français et qui simplifie le règlement des dommages matériels de véhicules). Dans ce cas, si vous êtes assuré au tiers, MAIF ne prendra pas en charge vos réparations et attendra le recours auprès de la compagnie adverse. La démarche peut être longue et ne pas aboutir ! Avec une assurance tous risques, c'est différent : MAIF vous indemnise aussitôt.